PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

# CONSEIL MUNICIPAL
# 29 JUIN 2023
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DELIBERATION N° 2023-232

**L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin** à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.
**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.
**REPRESENTE(S)** : Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY , Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES
**ABSENT(S)** : Mme Charlotte CAILLIEZ.
**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

= = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = = =

### Autorisation d'occupation du domaine public - Chalets évènementiels avec un branchement de 9 kWh: changement de tarification

M. Frédéric GUILLAUMON expose :

Mes chers collègues,

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan organise chaque année deux animations phares : le marché de Noël et la manifestation « Têt en fête ».

Ces animations conviviales et qualitatives, constituent un moment fort de partage sur leur secteur, notamment pendant ces deux périodes de l'année particulièrement appréciées.

Concernant les chalets de 9 kilowattheures, équipés pour les utilisations alimentaires avec cuisson, une mise aux normes d'hygiène a été nécessaire à la demande des services de l'Etat. Les environnements des deux sites ont été aménagés en conséquence (système d'évacuation des eaux usées, points électriques).

Aussi, la crise énergétique nous amène à anticiper le coût énergétique de l'utilisation de ce type de chalet pour le Marché de Noël et l'animation Têt en fête.

Pour pérenniser ces animations, il a été décidé de réajuster la redevance, liée à ces activités alimentaires, en modifiant les tarifs.

Une nouvelle tarification concernant la redevance des chalets évènementiels, équipés d'un dispositif électrique à 9 kilowattheures, vous est proposée :

Ancienne tarification :
Marché de Noël - location / Chalets évènementiels (Têt en fête)

- Chalets 4m x 2m 3 213 €
- Supplément branchement électrique 9kw 535,50 €

Nouvelle tarification
Marché de Noël - location / Chalets évènementiels (Têt en fête)
Chalets 4m x 2m avec branchement électrique 9 kWh 4 500 €

En conséquence, je vous propose :

1) D'approuver la nouvelle tarification concernant la redevance des chalets évènementiels équipés d'un dispositif électrique à 9 kilowattheures ;
2) D'approuver le montant de la redevance de 4 500 €.
3) D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes utiles en la matière.

OUÏ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

====== ==========

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629-175103-DE-1-1
Accusé reçu le : - 7 JUIL. 2023
Affiché le : - 7 JUIL. 2023

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

VILLE DE PERPIGNAN

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 29 JUIN 2023

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Frédéric GUILLAUMON

| PRESTATIONS | 2023 |
|---|---|
| **AVANT** | |
| **Marché de Noël - location** | |
| Chalets 4m x 2m | **3 213 €** |
| Supplément branchement électrique 9kw | **535,50 €** |
| **Chalets évènementiels (Têt en fête, etc…)** | |
| Chalets 4m x 2m | **3 213 €** |
| Supplément branchement électrique 9kw | **535,50 €** |
| **APRES** | |
| Chalets évènementiels avec un branchement de 9 kWh | **4 500 €** |